

## Mise à jour du FBCC - 2<sup>e</sup> vague de l'influenza aviaire hautement pathogène en Ontario

Le 27 septembre 2022

Destinataires : Les producteurs de volaille régis par la gestion de l'offre en Ontario et les acteurs de la chaîne de valeur de l'industrie ontarienne de la volaille

Le 19 septembre 2022, le Feather Board Command Centre (FBCC) vous a avisé de la présence de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) sur une ferme de volaille de l'Ontario. Il s'agissait du premier cas positif d'IAHP en Ontario depuis le 18 mai 2022.

Au cours de la semaine dernière, quelques cas supplémentaires d'IAHP ont été découverts en Ontario. Ces cas n'ont pas été détectés sur des fermes avicoles commerciales ou des fermes de petits troupeaux. La maladie a plutôt été constatée chez des oiseaux provenant d'exploitations « non avicoles » (c'est-à-dire des oiseaux gardés dans un seul ménage pour être utilisés dans le même ménage ou gardés en captivité pour des raisons autres que la production de produits animaux).

Au cours de la première vague d'IAHP (qui a débuté le 25 mars 2022), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a attribué le statut d'établissement infecté aux foyers d'IAHP. L'ACIA a également établi des « zones de contrôle primaire (ZCP) » dans les régions où la maladie a été identifiée. Lorsqu'une ZCP est en place, certains déplacements sont contrôlés à l'aide de permis.

### **VAGUE 2 : QU'EST-CE QUI CHANGE ? Comment cela affecte-t-il les producteurs soumis à la gestion de l'offre et l'industrie ?**

L'ACIA a informé le FBCC que, dans la plupart des cas, les activités « non avicoles » ne nécessitent pas l'établissement d'une ZCP. Cela devrait permettre une plus grande continuité des activités et des efforts d'intervention efficaces.

### **IMPORTANT : Le FBCC ne produira plus « d'avis de biosécurité renforcée » ou de « carte des zones tampons » pour les régions qui n'ont pas été désignées comme des ZCP par l'ACIA.**

Les producteurs et les membres de l'industrie qui souhaitent obtenir plus d'information concernant les occurrences de l'IAHP dans le secteur non avicole sont invités à consulter [le site Web de l'ACIA](#). Même si aucune ZCP ne sera établie, les établissements non avicoles infectés seront toujours répertoriés et identifiés par les municipalités.

### **À QUI LE FBCC ENVERRERA-T-IL DES AVIS EN CAS DE NOUVELLES INFECTIONS SUR DES FERMES DE VOLAILLES ONTARIENNES?**

- Aux producteurs commerciaux soumis à la gestion de l'offre qui résident à l'intérieur d'une zone



tampon de biosécurité de 10 km du FBCC, où l'ACIA a (ou aura) établi une ZCP.

- Au personnel de l'industrie, qui sera informé si une nouvelle ZCP est établie par l'ACIA.
- Aux éleveurs de petits troupeaux qui ont fourni une adresse courriel et qui résident dans une zone tampon de biosécurité de 10 km du FBCC où l'ACIA a établi une ZCP.

**IMPORTANT :** Toutes les ZCP seront cartographiées sur les sites [Web de l'ACIA](#) et [du FBCC](#), pour consultation par les parties concernées.

### **RISQUE ACTUEL :**

Compte tenu de ce que nous savons de la forte prévalence de l'IAHP dans notre environnement actuel et en prenant en considération les schémas migratoires et les tendances à l'échelle du pays, nous nous attendons à ce qu'il y ait des occurrences continues de l'IAHP chez les oiseaux sauvages, les exploitations « non avicoles » et les troupeaux non commerciaux.

**Si les producteurs et l'industrie ne maintiennent pas l'application de mesures strictes de biosécurité, il y a également un risque élevé que votre ferme / exploitation soit infectée. Veuillez rester vigilant!**

### **L'ONTARIO APPLIQUE DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES POUR PROTÉGER LES TROUPEAUX**

Le gouvernement ontarien a présenté, le 23 septembre 2022, un arrêté ministériel qui limite le mélange d'oiseaux provenant de différents endroits afin de réduire le risque de transmission de maladies. L'avis complet se trouve [ICI](#).

### **VOS OISEAUX MONTRENT DES SIGNES DE MALADIE?**

Si vos oiseaux présentent des signes de maladie, appelez immédiatement votre vétérinaire. Veuillez aussi aviser le bureau local de l'ACIA durant les heures de travail, ou en téléphonant au 1-877-814-2342 hors de ces heures. Il est également recommandé de contacter la ligne d'assistance du Feather Board Command Centre (FBCC), accessible 24 heures sur 24, au 1-877-SOS-BYRD.

### **VOUS VOULEZ PLUS D'INFORMATION?**

**Série de mises à jour sur l'IAHP sur ZOOM, présentes à midi (le lundi, mercredi et vendredi)** Le FBCC vous invite à participer à la présentation de mises à jour sur l'IAHP conçues pour les producteurs qui se trouvent dans la ou les zones affectées pour et le personnel de l'industrie qui y fait des affaires, afin de recevoir les dernières informations de l'ACIA et du FBCC. Tout le monde est invité à y participer.

**Détails de connexion aux mises à jour sur l'IAHP sur Zoom \*:**

W: <https://us06web.zoom.us/j/2665883981>

Tél.: 1-855-703-8985 ID de la réunion: 266 588 3981

\*Les détails de connexion à Zoom ne changeront pas d'un jour à l'autre. Ces informations de connexion vous permettront d'accéder aux réunions qui se tiendront les lundi, mercredi et vendredi à partir du 3 octobre 2022 à 12h00, et ce jusqu'à nouvel ordre.

